



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA23 22005

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 avril 2023, le règlement suivant :

RCA23 22005 : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} juin 2023 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 2 mai 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire